

Marché ouvert aux professionnels et aux particuliers, en conformité avec les textes et circulaires régissant ce type de manifestation.

Renvoyer votre demande d'inscription accompagnée de l'attestation dûment remplies et signées, avec le chèque de réservation, libellé à l'ordre de Familles Rurales de Livry-Louvercy à :

Pascal DIDIER 21, rue St Exupéry 51400 Livry Louvercy Port : 06 98 46 96 41 (de 19h à 20h uniquement)

Le droit des places est fixé à 10 €, pour un emplacement de 4 mètres d'exposition + un emplacement pour garer un seul véhicule. Tout autre véhicule devra stationner à l'extérieur de la Brocante (ceci pour des raisons de sécurité).

L'accueil des exposants se fera à partir de 5H00 le dimanche 19 juin 2022.

Nous vous rappelons notre règlement intérieur

Article 1 : Les camelots professionnels des marchés notamment alimentaires, industriels forains, vendeurs de friandises, confiseries et similaires, vendeurs d'armes de guerre non démilitarisées ne pourront être acceptés. Notre association se réserve le droit de refuser toute inscription ne répondant pas aux normes des véritables marchés aux puces, à la Brocante et à l'Artisanat, sans avoir à en justifier. De même, les responsables assureront un contrôle très strict de l'identité et de la qualité véritable des exposants. Tout dépassement de la largeur accordée entraînera le paiement d'un complément d'inscription. En cas de non-accord des intéressés, ceux-ci seront refusés.

Article 2 : Les inscriptions ne pourront être prises en considération que si la demande d'inscription nous est retournée complétée, signée et accompagnée du règlement. Le jour de la Brocante, il sera demandé à chaque exposant, sa pièce d'identité et le justificatif de la patente pour les professionnels.

Article 3 : Les particuliers devront placer leur autorisation bien en vue pour tout contrôle éventuel de la gendarmerie, du contrôleur de la répression des fraudes ou des organisateurs, ainsi que leur numéro de place.

Article 4 : Les exposants devront s'installer exclusivement à l'endroit qui leur est attribué (bon n° et bon côté de la rue).

Article 5 : Chaque exposant devra laisser son emplacement propre pour 18 heures.

Article 6 : Une fois les inscriptions enregistrées, et en cas de désistement, il n'y aura pas de remboursement.

Article 7 : Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'allumer des barbecues ou tout autre feu, durant le temps de la manifestation.

Article 8 : L'association se réserve le droit de refuser tout exposant.

Article 9 : Les participants devront se conformer aux règles de l'association nommées ci-dessus.

Article 9 : Les participants devront se conformer aux règles sanitaires en vigueur.

Un plan de circulation et de **stationnement obligatoire** a fait l'objet d'un arrêté municipal. Il est rappelé que le stationnement et la circulation de tous véhicules sur les trottoirs sont **FORMELLEMENT INTERDITS**.

De 09h00 à 18h00, la circulation sera **TOTALEMENT INTERDITE** dans la zone dite commerciale.

Ceci implique que les exposants s'engagent à attendre la fin de la brocante pour quitter leur emplacement.

L'association Familles Rurales de Livry-Louvercy décline toute responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard des participants, des visiteurs et propriétaires qui déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à s'y conformer.

Tout contrevenant aux présentes dispositions et au règlement sera refusé.